

PROCES-VERBAL

de communication des observations écrites ou orales recueillies dans les registres et les courriers adressés au commissaire enquêteur

REFERENCES : Code de l'environnement – article R 123-18
Arrêté de M. le Préfet du Rhône du 11 mars 2016

PIECES JOINTES : Tableau de dépouillement de l'ensemble des observations et courriers reçus en cours d'enquête

Monsieur le Directeur,

L'enquête publique relative au projet de création de la voie « L » à la gare de La Part-Dieu à LYON par SNCF Réseau a pris fin le 13 mai 2016, après une faible participation de la population.

Au cours de cette enquête, 2 observations ont été portées sur le registre déposé et 7 courriers m'ont été adressés à la mairie du 3^{ème} arrondissement de Lyon. J'ai également reçu 2 observations par courriers déposés dans le registre déposé à la Direction de l'Aménagement Urbain, avenue Jean Jaurès à Lyon..

J'ai rapporté le contenu de ces observations dans le document joint.

Je vous demande de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R 123-18 du code de l'environnement, vos réponses éventuelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués

Remis et commenté à LYON

Le 25 mai 2016

En deux exemplaires

M. le représentant de SNCF Réseau

M. Sébastien REYTER

Pris connaissance le 25 mai 2016



Le commissaire enquêteur

M. François DIMIER

Remis et commenté le 25 mai 2016



**PROJET DE CREATION DE LA VOIE « L » A LA GARE DE LA PART-DIEU A LYON
PAR SNCF RESEAU**

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Les observations ont fait l'objet soit d'inscription sur le registre, soit de courrier. Certains courriers ont d'ailleurs été parfois annoncés par une mention sur l'un des deux registres, lors de la visite de leurs auteurs. Les courriers sont joints au présent procès-verbal, afin que le maître d'ouvrage puisse s'y reporter s'il l'estime nécessaire.

En première analyse, il semble que les observations portent moins sur le projet ferroviaire lui-même, dont l'utilité est manifestement reconnue, que sur les conditions de sa présentation dans le dossier (1), sur son indépendance, en particulier par rapport au réaménagement du PEM (2), sur les modalités de sa réalisation dans le temps (3), et sur son efficacité réelle au regard de l'évolution programmée de son environnement immédiat (4). Quelques autres observations sont regroupées en (5)

Les observations qui m'ont été faites portent principalement sur les points suivants :

1 – L'information des citoyens est insuffisante : des compléments doivent être apportés au dossier

Le choix du mur de soutènement ne répond visiblement qu'à la volonté de minimiser les coûts, sans que l'on ait d'ailleurs, la moindre idée de l'économie réalisée (Etude d'impact, page 17). Les plans présentés avec des parties de différentes couleurs ne sont pas légendés ; Le guide de lecture (pièce 0) aurait pu présenter une charte graphique.

Toutes les vues sont « en plan ». Aucune élévation, aucune perspective. La coupe présentée dans l'étude d'impact, page 16, aurait pu être reprise et complétée avec la voie L.

Insuffisance du dossier pour appréhender correctement les travaux projetés, qu'il s'agisse de la reprise des ouvrages d'art, ou du choix d'un mur de soutènement, avec son inévitable impact paysager, plutôt que d'une estacade. Aucun plan ne précise l'implantation et la volumétrie du silo destiné à accueillir les véhicules de location.

L'étude socio-économique est intéressante et détaillée, mais certaines de ses hypothèses (population et emplois) semblent sujettes à controverse. De plus, l'impact des opérations périphériques (TWO Lyon, ORANGE, logements) n'est pas pris en compte dans la fréquentation des TER et des TGV, ce qui peut biaiser l'évaluation de l'amélioration de la qualité du service. Le trafic induit par « l'amélioration de l'offre ferroviaire » (étude socio-économique, page 22) n'en est pas représentatif. L'étude porte surtout sur la justification de l'intérêt du projet pour la collectivité au sens large. Le coût lui-même n'est pas détaillé et il est impossible de savoir ce qu'il recouvre (notice explicative, page 19). Sa décomposition dans le temps, entre 2014 et 2021 (page 26), n'apporte aucune information.

Il n'y a pas de plan parcellaire faisant ressortir clairement, le périmètre du projet, ce qui est la propriété de SNCF Réseau, et ce qui ne lui appartient pas.

2 – Le traitement distinct du présent dossier sur la création de la voie L et du projet concernant le Pôle d'Echange Multimodal (PEM), alors que ces deux projets semblent difficilement dissociables tant les interactions sont nombreuses. En particulier, l'entrée de la gare par l'avenue Pompidou apparaît comme

totalelement liée au projet actuel, et suscite des critiques et des oppositions au regard des conséquences du rétrécissement obligatoire de la voirie, que ce soit pour les piétons ou les transports en commun. Mais se posent aussi le problème des accès au quai 6, et des commerces déplacés ou supprimés dans le hall de la gare.

- *Les interfaces entre les travaux ferroviaires de la voie L et les travaux liés à la création de nouveaux accès Avenue Pompidou, sous maîtrise d'ouvrage SNCF RESEAU mais faisant partie du programme du PEM. C'est pourquoi les accès via Pompidou ne font pas l'objet de la présente étude d'impact ;*
- *Les interfaces avec le projet de réaménagement de la gare Part-Dieu sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexions, avec création de nouvelles surfaces de circulation voyageurs accompagnées d'une offre de services et commerces mieux adaptés aux besoins et usages. La voie L jouxtera la galerie Est : il a donc été nécessaire d'intégrer lors de la conception de la voie L et de cette nouvelle galerie les contraintes du projet attenant ;*

Le périmètre d'étude du PEM chevauche le périmètre du projet « création de la voie L ». Il est précisé (étude d'impact, page 49) que lorsque le périmètre du PEM est évoqué dans le dossier, il s'agit d'un autre périmètre.

Si tel est le cas, sur quel périmètre portera l'enquête publique qui le concernera ?

3 – Le problème des piétons qui empruntent soit le hall de la gare, soit les passages inférieurs qui vont faire l'objet de travaux : avenue Félix Faure, rue Paul Bert, avenue Pompidou et rue Bonnel : Les circulations piétonnes sont déjà compliquées, les trottoirs « envahis, encombrés, cabossés, éventrés, rétrécis » dangereux pour « les vieux avec leur cannes ou leur caddies, les jeunes et leurs poussettes, les handicapés... »; qu'en sera-t-il pendant les travaux ?

Les incertitudes sur la poursuite de l'activité des loueurs de voitures pendant et après les travaux. Le dossier est à la fois imprécis quant au site devant accueillir l'activité des loueurs de voiture, et en contradiction apparente avec les dispositions prévues en matière d'aménagements commerciaux, lors de la concertation préalable (Etude d'impact, page 28).

4 - Le constat d'une absence d'anticipation de l'évolution des trafics dans la gare. Le dimensionnement des ouvrages prévus pour la voie L ne sera-t-il pas remis en cause s'il faut ajouter une voie M, voire une voie N ?

Le projet manque d'ambition. Il s'agit plus d'une adaptation au projet de densification du quartier de la Part-Dieu que d'une volonté de décongestionner le NFL. Il s'agit d'une solution de court terme (étude socio-économique, page 34). Le projet est déjà dépassé. La SNCF aurait dû faire des réserves foncières autour de la gare, plutôt que de laisser se développer les immeubles de bureau.

L'objectif de régularité semble l'emporter sur celui de l'amélioration du confort des usagers.

Une réserve, qui revient dans plusieurs observations, sur la cohérence entre l'importance des projets prévus dans le quartier, à l'initiative publique ou privée (Two Lyon, galerie et parking Béraudier, nouveau siège d'ORANGE, programme de logements...) et la capacité technique de la SNCF à accroître son offre.

Plus globalement, un doute sur l'opportunité d'une concentration de flux de passagers SNCF mais aussi des autres moyens de transports, conséquence naturelle de l'augmentation du nombre d'entreprises, de services et de logements dans le quartier. Aucune vision d'ensemble.

Aucune autre solution ne paraît avoir été envisagé pour améliorer le Nœud Ferroviaire Lyonnais (NFL), et notamment une répartition multipolaire de l'urbanisation et des trafics en réutilisant certaines des infrastructures existantes. Le délestage par une meilleure utilisation de la gare de St Exupéry est ignoré au motif de l'éloignement, alors qu'il suffirait d'en améliorer la desserte.

Si la voie L est la dernière, les mesures anti-bruit pourraient être améliorées.

5 - Une interrogation d'ordre technique à propos de l'optimisation de l'utilisation des voies K et L (cf lettre CCI)

- **Rechercher une fonctionnalité optimale**

La figure n°14 page 20 de la pièce E permet d'illustrer les solutions retenues pour l'opération voie L avec la création d'un barreau côté Sud permettant aux trains venant du Sud d'entrer en gare Part Dieu et de desservir les quais J, K et L, et de faire partir des trains de ces mêmes quais vers les voies V1 et V2. **Au vu de ce schéma, la CCI de région Rhône-Alpes estime qu'un raccordement aurait dû être prévu afin de pouvoir faire partir des trains vers le Nord depuis les quais K et L.**

Ce raccordement, pour autant qu'il soit réalisable (c'est-à-dire, côté Nord après le raccordement des voies desservant les quais J, K, L, et avant le raccordement reliant la V1 et la V2) aurait permis d'exploiter totalement la banalisation des voies K et L et ainsi de compléter les fonctionnalités permises.

Pourquoi ce projet de voie L si peu de temps après la réalisation de la voie K. Un regroupement aurait peut-être permis des économies.

Une partie du projet est situé dans le périmètre de la ZAC part-Dieu figurant en annexe du PLU en vigueur (Etude d'impact, page 41). Peut-être serait-il prudent de clarifier cette situation ?

A SAINT-ETIENNE, le 25 mai 2016

Le commissaire enquêteur

François DIMIER





Gare de Lyon Part-Dieu

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la création d'une voie L

Mémoire en réponse aux contributions apportées dans le cadre de l'enquête entre le 11 avril et le 13 mai 2016

Sébastien Reyter

Directeur des études et de la maîtrise d'ouvrage

Mission Nœud Ferroviaire Lyonnais

SNCF Réseau – Direction territoriale Auvergne Rhône-Alpes

Réponse de SNCF Réseau aux éléments du PV de synthèse du commissaire enquêteur :

1- L'information des citoyens est insuffisante : des compléments doivent être apportés au dossier

Le mur de soutènement répond en effet à une volonté d'optimiser l'économie du projet, qui ne portant pas sur de nouvelles dessertes, ne dégage aucune recette propre pour SNCF Réseau, et est par ailleurs et par nature porté que par l'investissement public.

L'économie réalisée n'est en effet pas détaillée dans le dossier, néanmoins, le remplacement de 2 portions initialement prévues en estacade par des murs de soutènement a été estimée au niveau AVP à environ 8M€. Les dispositions constructives envisagées dans le dossier restent indicatives jusqu'à la signature des marchés de travaux, ouverts aux propositions des entreprises. L'information donnée à ce stade sur l'évolution de conception durant les études, montre que le MOA cherche à optimiser le coût du projet tout en maintenant des fonctionnalités strictement identiques et le niveau de qualité exigé par les référentiels.

Les illustrations figurant au dossier sont en effet des vues en plan. Néanmoins, sur les documents d'information du public et sur les couvertures des pièces du dossier figurent des perspectives en élévation au niveau des avenues Pompidou et de la rue de Bonnel notamment. L'imbrication de la voie L dans le tissu existant de la gare et de ses services annexes qui seront reconfigurés rend difficile une représentation architecturale du rendu final.

La capacité de stationnement, notamment des loueurs de véhicules, sera maintenue durant les travaux, ainsi qu'après la mise en service de la voie L. Les dispositions en sont en cours d'étude sous la responsabilité de SNCF Gares&Connexions, en charge de la gestion des loueurs. La création d'un parking silo est une solution envisagée mais à ce jour pas arrêtée.

L'étude socio-économique reprend les données de projections population et emploi de l'INSEE, qui prennent en compte les évolutions urbaines. L'impact précis des projets particuliers dans le quartier Part-Dieu ne peut être mesuré indépendamment. Quant à la justification de l'intérêt du projet, l'analyse socio-économique, celle-ci doit en effet porter sur le bilan coût-avantages de l'opération.

Un plan du projet sur le parcellaire est joint à ce mémoire.

2- Le traitement distinct du présent dossier sur la création de la voie L et du projet concernant le Pôle d'Echange Multimodal (PEM)

L'opération de création de la voie L répond à un programme et des objectifs fonctionnels différents de celle du PEM, comme décrit dans la pièce C page 5 « Programme et projet ». La voie L répond à des objectifs d'exploitation ferroviaire et le projet voie L répond seul à ces objectifs. Le PEM peut également être réalisé sans que la voie L ne le soit.

Chacun des deux projets, voie L d'une part et accès Pompidou d'autre part, peut être mis en œuvre sans que l'autre ne le soit. Toutefois, l'optimisation financière globale conduit à coordonner les travaux dans une planification partagée.

La question de conduire deux procédures de consultation du public distinctes a été débattue et acceptée par le CGEDD et la Préfecture du Rhône.

Les procédures et périmètre applicable à l'opération du PEM et à ses maîtres d'ouvrages sont en cours de définition, et répondra aux besoins propres de consultation du public sur les ouvrages liés au PEM.

3- Le problème des piétons

SNCF Réseau, en tant que maître d'ouvrage de la voie L, est conscient de l'ampleur des travaux qui seront réalisés et prêtera toute son attention à ce que les circulations notamment piétonnes puissent être possibles dans les meilleures conditions. Les principaux flux de piétons empruntant le passage du hall de la gare Part Dieu, côté villette, restent maintenus durant les travaux. Seuls les flux qui aujourd'hui traversent les parkings loueurs des cours nord et sud Vilette, seront adaptés. Ces flux sont toutefois nettement plus faibles que ceux cités précédemment.

L'ensemble des maîtres d'ouvrage des différents projets du quartier de la Part-Dieu travaillent ensemble sous l'égide de la Métropole de Lyon pour mettre en place une coordination permettant de limiter l'impact des chantiers concomitants. Un plan de déplacement prenant en compte les besoins de chaque type d'usagers sera mis en place.

Les places de parking, notamment pour les loueurs, seront reconstituées en phase provisoire et à terme. Une solution de relocalisation provisoire dans un parking existant à proximité de la rue de la Villette de la partie de l'activité loueurs impactée en phase travaux a été proposée et est en cours d'élaboration. La création d'un parking silo à terme est une solution envisagée mais à ce jour pas arrêtée.

4- Le constat d'une absence d'anticipation de l'évolution des trafics dans la gare.

L'opération voie L répond à un objectif de retour à la qualité et la sécurité d'exploitation ferroviaire dans le nœud ferroviaire lyonnais(NFL), ce qui est une demande de l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation court et moyen terme du NFL. L'importance de ce nœud stratégique pour l'ensemble du réseau ferré national, est notamment due aux 700 circulations internationales, nationales et régionales qui traversent quotidiennement la gare de Lyon Part Dieu.

La voie L a pour objectif premier d'offrir de nouvelles possibilités de réceptions de trains à quai en gare de Lyon Part Dieu, de mieux répartir la distribution des trains sur l'ensemble des voies de la gare et de décongestionner les quais les plus chargés en voyageurs.

L'amélioration de la régularité bénéficiera également au confort des usagers qui auront moins à subir des retards et des changements de voie intempestifs des trains.

Pour ce qui est de la réponse capacitaire de la gare Part-Dieu à l'évolution des trafics, les études menées sous la coordination du CGEDD montrent que les aménagements utiles le moment venu au développement des trafics voyageurs concerneront en continu l'axe St Clair/ La Part Dieu/ la Guillotière ainsi que l'ensemble de l'axe entre St Fons et Grenay. L'ajout de voies supplémentaires est envisagé mais les réflexions en cours à ce sujet sont encore en phase amont puisque le débat public d'opportunité n'est pas encore préparé.

La création de la voie L répond par ailleurs à un objectif dépassant le cadre métropolitain car l'amélioration de la régularité dans le NFL permet d'améliorer la régularité à l'échelle régionale et nationale. La densification du quartier de la Part-Dieu, bénéficiera d'une décongestion globale du NFL. L'amélioration de l'enjeu de régularité à l'échelle nationale et régionale profitera également au niveau local.

Par ailleurs, le rééquilibrage des trafics sur les autres gares lyonnaises a été étudié, mais il est apparu une saturation de la gare Perrache notamment, une inadaptation des haltes St Clair et Jean Macé. Des travaux ont néanmoins lieu notamment à Perrache pour en améliorer le fonctionnement. Quant à la gare de St Exupéry, son éloignement du centre urbain ne lui permet pas de répondre aux mêmes attentes de service dans le maillage des transports régional et métropolitain. Ces points ont été explicités dans le rapport du CGEDD sur le nœud ferroviaire lyonnais dès dès octobre 2011.

Pour ce qui est des nuisances sonores, l'impact de la voie L a été modélisé et quantifié. Les niveaux sonores résultants respectent les seuils réglementaires. Aucun dispositif anti-bruit n'est donc prévu.

5- Interrogations d'ordre technique

Pour ce qui est de la possibilité de départ vers le Nord depuis les voies K et L, cette option a été abandonnée car bien que techniquement réalisable, cet itinéraire aurait été très contraignant quant à l'exploitation de l'ensemble de la gare par les cisaillements nécessaires de l'ensemble du plateau de voie, et par conséquent porteur de risque sur la régularité du NFL et très peu utilisé.

Les travaux de la voie K ont consisté en la création d'un quai sur cette voie préexistante pour l'utiliser en desserte commerciale. Ce quai sera réutilisé pour la voie L et sera commun à ces deux voies.

Une partie du projet voie L est en effet situé dans le périmètre de la ZAC Part-Dieu. Cette ZAC ayant pour objet notamment la coordination des différents projets dans son périmètre, il n'apparaît aucunement contradictoire qu'elle englobe au moins partiellement la voie L.

Par ailleurs, l'objet de la ZAC est le développement urbain, le projet voie L s'inscrit dans l'amélioration de l'exploitation et de la sécurité des circulations ferroviaires traversant la gare de Lyon Part Dieu

Réponses de SNCF Réseau à chaque contribution :

- *Contribution de M. Bernard Girard, co-président de la Coordination DARLY, président de l'association LYON METRO TP*

La décision de réaliser la voie pour partie sur mur de soutènement et non plus sur estacade répond à un souci d'optimisation technique et économique de l'opération.

Pour ce qui est des locaux côté Vilette, leur réaménagement est envisagé dans le cadre du PEM Lyon Part-Dieu. Leur conception a évolué dans le cadre des études propres au PEM sous MOA SNCF Gares&Connexions.

De ce fait, les figures 18 et 19 de la pièce E sont indicatives, et respectent néanmoins l'esprit du projet. Les locaux côté Vilette seront bien implantés le long de la voie L.

Pour ce qui est des nuisances sonores, l'impact de la voie L a été modélisé et les niveaux sonores résultants respectent les seuils réglementaires. Aucun dispositif anti-bruit n'est donc prévu.

- *Contribution de M. Jean-Luc Saber, usager du train*

L'opération voie L correspond à la nécessité de retour à la qualité et la sécurité d'exploitation ferroviaire dans le nœud ferroviaire lyonnais(NFL). L'importance de ce nœud stratégique pour l'ensemble du réseau ferré national, est notamment due aux 700 circulations internationales, nationales et régionales qui traversent quotidiennement la gare de Lyon Part Dieu.

La voie L a pour objectif premier d'offrir de nouvelles possibilités de réceptions de trains à quai en gare de Lyon Part Dieu, de mieux répartir la distribution des trains sur l'ensemble des voies de la gare et de décongestionner les quais les plus chargés en voyageurs.

L'amélioration de la régularité bénéficiera également au confort des usagers qui auront moins à subir des retards et des changements de voie intempestifs des trains.

La voie L a pour objectif de réduire en effet le taux d'occupation de 84 à 74%, ce qui répond à une exigence de l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation court et moyen terme du NFL. D'autres opérations sont à l'étude pour améliorer la situation du NFL à plus long terme.

La SNCF est restée propriétaire des emprises côté Est de la gare Part-Dieu, ce qui permet aujourd'hui la réalisation de la voie L.

- *Contribution de BTP Rhône et Métropole*

Contribution n'appelant pas d'élément de réponse

- *Contribution de la CCI Rhône –Alpes*

L'enquête publique voie L a été dissociée des procédures liées au PEM car bien que techniquement et opérationnellement liées par l'unité d'espace, les 2 opérations répondent à des programmes fonctionnels et à des objectifs différents.

Néanmoins, SNCF Réseau et les MOA et promoteurs du PEM apportent une attention toute particulière à la bonne coordination des opérations.

Sur le sujet des travaux notamment, une coordination étroite est mise en place avec la Métropole de Lyon, la SPL Lyon Part-Dieu, la SNCF Gares & Connexions, l'Etat et la Région autorité organisatrice des transports pour faire en sorte que les travaux très importants que verra le quartier de la Part-Dieu, aussi bien pour des opérations publiques (voie L, PEM) que privées (programmes immobiliers) voient leurs impacts réduits et leur organisation coordonnée. La mutualisation d'un maximum de moyens et d'espaces est à l'étude.

Des schémas de déplacement adaptés à tous les usagers aux différentes phases de travaux seront mis en place et le maintien d'un maximum de services et commerces.

Par ailleurs, la capacité de stationnement des loueurs de véhicules sera maintenue durant les travaux, ainsi qu'après la mise en service de la voie L. Les dispositions en sont en cours d'étude sous la responsabilité de Gares et Connexions, en charge de la gestion des loueurs.

Pour ce qui est de la réponse capacitaire de la gare Part-Dieu à l'évolution des trafics, l'horizon long terme du rapport NFL du CGEDD a conduit à des études sur la pertinence et l'implantation de voies supplémentaires. L'état d'avancement de ces études ne permet pas en l'état de prendre des réservations supplémentaires aux réserves envisagées, les scénarios d'aménagement de ces voies n'étant aujourd'hui pas arrêtés.

Pour ce qui est de la possibilité de départ vers le Nord depuis les voies K et L, cette option a été abandonnée car bien que techniquement réalisable, cet itinéraire aurait été très contraignant quant à l'exploitation de l'ensemble de la gare par les cisaillements nécessaires de l'ensemble du plateau de voie, et par conséquent porteur de risque sur la régularité du NFL et très peu utilisé.

- *Contribution de H.Harkati*

SNCF Réseau, en tant que maître d'ouvrage de la voie L, est conscient de l'ampleur des travaux qui seront réalisés et prêtera toute son attention à ce que les circulations notamment piétonnes puissent être possibles dans les meilleures conditions.

L'ensemble des maîtres d'ouvrage des différents projets du quartier de la Part-Dieu travaillent ensemble sous l'égide de la Métropole de Lyon pour mettre en place une coordination permettant de limiter l'impact des chantiers concomitants. Un plan de déplacement prenant en compte les besoins de chaque type d'utilisateur sera mis en place.

- *Contribution de M.Fabrice Lazert*

L'opération de création de la voie L élargira vers l'est les ouvrages franchissant la rue Paul Bert, l'avenue Pompidou et la rue de Bonnel. La réalisation de ces ouvrages conduira à reprendre les limites de propriétés entre SNCF Réseau, la voirie et les propriétés riveraines, ainsi à ce titre certaines clôtures qui devront être adaptées.

Pour ce qui est du traitement des espaces sous et aux abords des ouvrages, SNCF porte une attention à l'entretien de ces espaces mais leur maintien et leur nettoyage est une tâche difficile et coûteuse en zone urbaine.

Pour l'avenue Pompidou, une requalification est à l'étude dans le cadre du projet de PEM Lyon Part-Dieu.

- *Contribution de M. Jean-Jacques Lacroix, membre du collectif Part-Dieu*

L'opération voie L répond à un objectif de retour à la qualité et la sécurité d'exploitation ferroviaire dans le nœud ferroviaire lyonnais(NFL), ce qui est une demande de l'Etat dans le cadre du plan de mobilisation court et moyen terme du NFL. L'importance de ce nœud stratégique pour l'ensemble du réseau ferré national, est notamment due aux 700 circulations internationales, nationales et régionales qui traversent quotidiennement la gare de Lyon Part Dieu.

La voie L a pour objectif premier d'offrir de nouvelles possibilités de réceptions de trains à quai en gare de Lyon Part Dieu, de mieux répartir la distribution des trains sur l'ensemble des voies de la gare et de décongestionner les quais les plus chargés en voyageurs.

Pour ce qui est de la réponse capacitaire de la gare Part-Dieu à l'évolution des trafics, les études menées sous la coordination du CGEDD montrent que les aménagements utiles le moment venu au développement des trafics voyageurs concerneront en continu l'axe St Clair/ La Part Dieu/ la Guillotière ainsi que l'ensemble de l'axe entre St Fons et Grenay. L'ajout de voies supplémentaires est envisagé mais les réflexions en cours à ce sujet sont encore en phase amont puisque le débat public d'opportunité n'est pas encore préparé.

La création de la voie L répond par ailleurs à un objectif dépassant le cadre métropolitain car l'amélioration de la régularité dans le NFL permet d'améliorer la régularité à l'échelle régionale et nationale.

Par ailleurs, le rééquilibrage des trafics sur les autres gares lyonnaises a été étudié, mais il est apparu une saturation de la gare Perrache notamment, une inadaptation des haltes St Clair et Jean Macé. Des travaux ont néanmoins lieu notamment à Perrache pour en améliorer le fonctionnement.

Quant à la gare de St Exupéry, son éloignement du centre urbain ne lui permet pas de répondre aux mêmes attentes de service dans le maillage des transports régional et métropolitain.

- *Contribution du Collectif Part-Dieu*

La création de la voie L répond à une exigence du plan de mobilisation court et moyen terme du NFL qui a pour objectif une amélioration de la régularité. Elle permet de réduire en effet le taux d'occupation de 84 à 74%. Elle s'inscrit dans un ensemble d'opérations visant à améliorer la fiabilité et la régularité dans le NFL.

D'autres opérations sont à l'étude pour améliorer la situation du NFL à plus long terme, notamment l'implantation de voies supplémentaires M et N. Les scénarios d'aménagement de ces voies n'étant aujourd'hui pas arrêtés, compte-tenu des enjeux d'insertion urbaine lourds que cela engendre.

Par ailleurs, le rééquilibrage des trafics sur les autres gares lyonnaises a été étudié, mais il est apparu une saturation de la gare Perrache notamment, une inadaptation des haltes St Clair et Jean Macé. Des travaux ont néanmoins lieu notamment à Perrache pour en améliorer le fonctionnement.

- *Contribution Architecture et Urbanisme*

- 1) La conception des ouvrages projetés n'est pas totalement arrêté à ce stade (AVP) de l'opération. Les détails de conceptions ne changeront ni l'implantation, ni la nature, ni la fonctionnalité des ouvrages présentés. Les éléments et implantations présentés sont néanmoins significatifs et permettent d'apprécier la nature des ouvrages réalisés.
- 2) Le mur de soutènement sera en effet un élément important de l'architecture de la gare. Néanmoins sa visibilité dépendra des aménagements connexes de la gare tels les parkings ou locaux de service qui seront implantés. SNCF Réseau portera son attention sur un traitement architectural qui respecte les nécessités techniques d'entretien et les attentes architecturales.
- 3) La capacité de stationnement, notamment des loueurs de véhicules, sera maintenue durant les travaux, ainsi qu'après la mise en service de la voie L. Les dispositions en sont en cours d'étude sous la responsabilité de SNCF Gares&Connexions, en charge de la gestion des loueurs. La création d'un parking silo est une solution envisagée mais à ce jour pas arrêtée.
- 4) Le plan de mobilisation du NFL issu du rapport NFL du CGEDD a inscrit la réalisation de la voie L en priorité. Il a également conduit à l'analyse d'autres solutions et à d'autres projets permettant l'amélioration de la régularité. Quant à la gare de St Exupéry, son éloignement du centre urbain ne lui permet pas de répondre aux mêmes attentes de service dans le maillage des transports régional et métropolitain.
- 5) Le projet voie L répond en effet à un besoin d'amélioration de la régularité à l'échelle locale, régionale et nationale.
- 6) Les travaux de la voie K ont consisté en la création d'un quai sur cette voie préexistante pour l'utiliser en desserte commerciale. Ce quai sera réutilisé pour la voie L et sera commun à ces deux voies.
- 7) SNCF Réseau, en tant que maître d'ouvrage de la voie L, en vertu de ses missions et en accord avec le gestionnaire de la gare SNCF Gares&Connexions, assurera la sécurité des voyageurs pendant toutes les phases de travaux en tant que gestionnaire du RFN. Pour ce qui est du confort, SNCF Réseau en coordination avec les autres MOA des opérations Part-Dieu mettront en œuvre des mesures permettant de préserver un maximum de service et de confort et prêteront toute son attention à ce que les circulations puissent être possibles dans les meilleures conditions.

Accueil » Ressources » Tous les bulletins officiels » Séance du 15 octobre 2015

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2015

Lors de la séance du 15 octobre 2015, le conseil d'administration de SNCF Réseau, après en avoir délibéré, a pris les décisions suivantes :

- AUTORISATION de la passation d'un accord-cadre de fourniture de rails de voie courante, de rails pour appareils de voie et de contre-rails avec chacun des attributaires ci-après désignés, pour un montant global estimé de 1 001 275 000 euros hors TVA, aux conditions économiques de juin 2015 :

TATA STEEL FRANCE RAIL SAS	VOESTALPINE SCHIENEN GmbH	AFERPI SpA (anciennement LUCCHINI)	Gp ^t conjoint ARCELOR MITTAL ESPAÑA / ARCELOR MITTAL POLLAND
<i>Marché sur ordres (120 000 tonnes minimum par an)</i>	<i>Marchés ouverts sur ordres</i>		
809 090 000 €	91 663 000 €	0 €	100 522 000 €
81%	9%	0%	10%

- AUTORISATION de la passation d'un accord-cadre (marché ouvert sur ordres) de fourniture de cœurs de voie monoblocs de rails de voie courante avec chacun des attributaires ci-après désignés, pour un montant global estimé de 86 713 000 euros hors TVA, aux conditions économiques de juin 2015 :

OUTREAU TECHNOLOGIES	36 171 000 €
MATERIEL FERROVIAIRE ARBERATS (M.F.A.)	26 063 000 €
JEZ	21 362 000 €
PROGRESS RAIL SERVICE (P.R.S.)	3 117 000 €

- ARRET du projet de budget 2016, tant d'exploitation que d'investissements, tel que présenté dans les documents transmis, qui sera communiqué à l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières.
- ADOPTION de l'avant-projet de l'opération Voie L du Nœud Ferroviaire Lyonnais pour un montant de 94,4 millions d'euros aux conditions économiques de janvier 2013, soit 107,3 millions d'euros courants, en vue de sa transmission pour approbation au ministre chargé des transports.
- Aux termes de son règlement intérieur, adopté lors de sa séance du 30 juillet 2015, selon lequel la Commission des marchés de SNCF Réseau est constituée de deux collèges, le collège « Marchés métiers SNCF Réseau » et le collège « Marchés mutualisés, DESIGNATION des personnes suivantes en qualité de membres du Collège « Marchés mutualisés » de la Commission des marchés de SNCF Réseau :
 - Mme Véronique MARTIN, Présidente ;
 - M. Laurent GANGBES ;
 - Un représentant du ministre chargé des transports ;
 - Un représentant du ministre chargé du budget.

Les délibérations en texte intégral sont communicables dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, en écrivant à SNCF Réseau, 92 avenue de France 75648 PARIS CEDEX 13.

Enquêtes publiques



AVIS AU PUBLIC

PREFECTURE DU RHONE

Direction des Libertés Publiques
et des Affaires Décentralisées

SNCF Réseau

Projet de création d'une voie "L" en Gare de Lyon Part-Dieu
sur le territoire de la commune de Lyon

Par arrêté préfectoral n° E-2016-103 du 11 mars 2016, le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique dans les formes déterminées par le Code de l'Environnement.

Ce projet se caractérise par :

- La création d'une 12^{ème} voie à quai en Gare de Lyon Part-Dieu permettant, par effet de décongestion, une amélioration de la circulation ferroviaire autour de Lyon,
- La banalisation des voies K et L permettant leur utilisation dans les deux sens pour améliorer les circulations perturbées,
- Des adaptations du plan de voies permettant des départs et arrivées simultanées sur certaines voies de la Gare Part-Dieu.

Les pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact accompagnée de l'avis de l'autorité environnementale, et les registres d'enquête, seront déposés en Mairie de Lyon 3^{ème} arrondissement (siège de l'enquête) et en Mairie centrale de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain - 198, avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon) pendant 33 jours consécutifs du **lundi 11 avril 2016 au vendredi 13 mai 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public des dites Mairies, consigner éventuellement ses observations sur les registres. Les observations peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur pendant toute la durée de l'enquête, à la Mairie de Lyon 3^{ème} arrondissement (adresse postale : 215, rue Duguesclin - 69423 Lyon cedex 03).

L'avis de l'autorité environnementale portant sur le dossier comprenant l'étude d'impact est consultable sur les sites internet des services de l'Etat suivants : www.cgqd.developpement-durable.gouv.fr et www.rhone.gouv.fr.

L'étude d'impact et l'addendum en réponse à l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de la Préfecture du Rhône : www.rhone.gouv.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Préfet du Rhône (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées, 2^e Bureau Urbanisme et Affaires Domaniales) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- En Mairie de Lyon 3^{ème} arrondissement (18, rue François Garcin, 69003 Lyon) :

Le mardi 12 avril 2016 de 9 h 30 à 12 h 30

Le samedi 30 avril 2016 de 9 h 00 à 12 h 00

Le vendredi 13 mai 2016 de 13 h 45 à 16 h 45

- En Mairie Centrale de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain, 198, avenue Jean-Jaurès - 69007 Lyon) :

Le lundi 18 avril 2016 de 13 h 45 à 16 h 45

Le mercredi 4 mai 2016 de 13 h 45 à 16 h 45

Monsieur François DIMIER - Retraité - Directeur d'agence d'urbanisme, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Gérard GIRIN - Retraité - Ingénieur environnement - Maire honoraire de Sarcey, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant, en cas d'indisponibilité du Commissaire Enquêteur titulaire, par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Sébastien REYTER, Directeur des études et de la maîtrise d'ouvrage au sein de la MISSION Nœud Ferroviaire Lyonnais, sebastien.reyter@reseau.sncf.fr - SNCF Réseau - Direction Territoriale Rhône-Alpes Auvergne - Le Dauphiné Part-Dieu - 78, rue de la Villette - 69425 Lyon Cedex 03.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur remettra au Préfet un rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur en Mairie de Lyon 3^{ème} arrondissement et en Mairie Centrale de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain, 198, avenue Jean-Jaurès - 69007 Lyon), ainsi qu'à la Préfecture du Rhône (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées, 2^e Bureau Urbanisme et Affaires Domaniales), pendant le délai d'un an à l'issue de l'enquête. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet www.rhone.gouv.fr.

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet.

Le Préfet, pour le Préfet

La Directrice des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées
Sarah GUILLON

727420300

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées



C.C.I. de Villefranche et du Beaujolais

APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAPA inférieur à 90KEUROS

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
CCI de Villefranche et du Beaujolais
317 Boulevard Gambetta CS 70427,
69600 Villefranche-sur-Rhône

fax : 04.74.65.31.79, equipements@villefranche.cci.fr
Objet du marché : Travaux de finition de la voirie et des trottoirs de l'impasse de La Chartonnière à Arnas (69)

Caractéristiques principales : Réalisation des enrobés définitifs de la chaussée et des trottoirs, et aménagement d'espaces verts
Lot unique

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : début Mai 2016
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation

Type de procédure : Procédure adaptée - art. 28 du CMP

Date limite de réception des offres : 1^{er} avril 2016 à 12h

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 mars 2016

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.marchespublics.gouv.fr>

référence du marché MAPA01CIVBEQUIP2016

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Pôle Equipements, Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais, tél : 04.74.62.73.00 equipements@villefranche.cci.fr

727449800

Avis d'appel à candidatures

APPEL A CANDIDATURE

La prochaine Assemblée Générale de MICILS (Mutuelle régie par le Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIREN sous le n° 302 927 553, ayant son siège social au 38, rue François Peissel - 69300 Caluire-et-Cuire) se réunira le **23 juin 2016**.

Elle procédera au renouvellement partiel du Conseil d'Administration au scrutin de liste majoritaire à un tour. 10 postes sont à pourvoir. Les 4 membres de la Commission de Contrôle seront également renouvelés.

Les candidatures pour cette Commission et/ou les listes complètes des 10 candidats au poste d'administrateur peuvent être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception avant le **23 avril 2016 au plus tard** au Secrétaire des Instances de MICILS - 38, rue François Peissel - 69300 Caluire-et-Cuire.

727125300

ADJUDICATIONS IMMOBILIÈRES

SELARL BRUMM et ASSOCIES
Avocat au Barreau de Lyon
62, rue de Bonnel - 69003 Lyon - 04.78.95.81.20

MISE EN VENTE
AUX ENCHERES PUBLIQUES

LOT NUMERO DIX (10)
Un local commercial situé à droite de l'allée comprenant : salle de café sur le cours Tolstoï, pièce à l'arrière avec WC, et porte ouvrant sur l'appentis dans la cour

LOT NUMERO ONZE (11)
Un local à usage de WC et actuellement à usage de stockage, situé dans la cour

LOT NUMERO VINGT-SIX (26)
Appentis dans la cour par lequel on accède par le lot 10 à usage exclusif de ce dernier lot. Il comprend une cuisine et un cellier
Superficie globale de 61.50m²

LOT NUMERO SEPT (7)
Une cave au sous-sol portant le numéro 7

Dans un ensemble immobilier situé à Villeurbanne (Rhône)
143, cours Tolstoï, cadastré sous les références BP 147

LOUE BAIL COMMERCIAL DE 9 ANS DU 26/10/1996

Loyer annuel de 2505,33 euros/annuels,
autre charge de 137,20 euros/trimestre

LA VENTE EST FIXEE AU JEUDI 19 MAI 2016 A 13 H 30

Salle A
A l'audience des Adjudications du Tribunal de Grande Instance de Lyon
67 rue Servient (3^{ème})

MISE A PRIX : 4.000,00 EUROS, outre charges

VISITE LE 10 MAI 2016 DE 11 H 00 A 12 H 00

Pour tous renseignements s'adresser :
Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Lyon où le Cahier des Conditions de la vente est déposé sous le numéro 15/00218.

Au Cabinet de la SELARL BRUMM et Associés, Avocat - 62, rue de Bonnel - 69003 Lyon - 04.78.95.81.20 (de 10 h 00 à 12 h 00).

727405800

SELARL BRUMM et Associés
Avocat au Barreau de Lyon
62, rue de Bonnel - 69003 Lyon - 04.78.95.81.20

MISE EN VENTE
AUX ENCHERES PUBLIQUES

Un tènement immobilier comprenant :
- Bâtiment élevé sur un niveau comprenant : Dégagement, un bureau, salle de réception, 2 vestiaires, podium, réserve, sanitaires femmes, sanitaires hommes, cuisine, deux annexes cuisine, salle de plonge d'une superficie de 594,90m² - Loué.
- Maison à usage d'habitation accolée au pignon arrière du bâtiment ci-dessus désigné : Située en arrière du terrain desservie par un portail, comprenant : Buanderie, entrée, salon, couloir distribution, 3 chambres, salles de bains, cuisine, WC d'une superficie de 111,75m² - Louée.

92, route de Varennes, Les Grandes Bruyères, ZI de Chassagny
69700 Chassagny

Cadastré section D, numéro 31 pour 35a 46ca

La vente est fixée au : JEUDI 19 MAI 2016 A 13 H 30 - SALLE A
à l'audience des Adjudications du Tribunal de Grande Instance de Lyon
67, rue Servient (3^{ème})

MISE A PRIX : 185.000 EUROS, outre charges

VISITE LE 06 MAI 2016 DE 11 H 00 A 12 H 00

Pour tous renseignements s'adresser :
Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Lyon où le cahier des conditions de la vente est déposé sous le numéro 15/00214.

Au Cabinet de la SELARL BRUMM et Associés, Avocat - 62, rue de Bonnel - 69003 Lyon - 04.78.95.81.20 (de 10 h 00 à 12 h 00).

727406700

Avis divers

Changement de nom patronymique

Mlle Laura GEHIN, née le 11/06/1995 à Saint-Martin-d'Hères, Isère, demeurant au 22, rue François Gros, Vénissieux, France, agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de GOYHENEX.

725591000

APPELS D'OFFRES
AVIS ADMINISTRATIFS
ET ANNONCES LEGALES

Nos services
sont à votre disposition
Confiez-nous
vos formalités

04 72 22 24 25

lpral@leprogres.fr

10 INFOS SERVICES ANNONCES LÉGALES

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Avis d'appel à candidatures

APPEL A CANDIDATURE

Pour la subdélégation de la gestion et l'exploitation du centre équestre n° 3 sur le Grand Parc Miribel Jonage

L'annonce complète est consultable sur le site achat public à l'adresse suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCS=LID=CSL 2016 TPNDIaxJWf
Date limite de dépôt des candidatures : Le 09 mai 2016 à 16 h 30
Contact SEGAPAL : Caroline SONNET - Courriel : sonnet@grand-parc.fr
Tél : 04.72.97.02.73

731185100

APPEL A CANDIDATURE

CCAS des Mairies de : Champagne-au-Mont-d'Or, Chasselay, Civrieux-d'Azergues, La Tour-de-Salvagny, Les Chères, Limonest, Lissieu, Marçilly-d'Azergues, Morancé, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Piloté par : Mairie de Limonest - Service CCAS - 225, avenue Général de Gaulle - 69760 Limonest

Appel à candidature pour la mise en place d'un contrat groupé d'assurance complémentaire santé mutualisé par 11 communes, offrant de nombreuses garanties à un tarif attractif au 1^{er}/01/2017.

Déroulement de la procédure :

1. Dossier en format papier à retirer impérativement à la Mairie de Limonest
2. Les offres sous format papier devront parvenir à la Mairie de Limonest " service CCAS " avant le 29/04/2016 14 h 00
3. Audition des candidats sélectionnés : juin 2016
4. Choix du candidat par le comité de pilotage

731824000

AVIS

Enquêtes publiques



AVIS AU PUBLIC

PREFECTURE DU RHONE

Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées

SNCF Réseau

Projet de création d'une voie "L" en Gare de Lyon Part-Dieu sur le territoire de la commune de Lyon

Par arrêté préfectoral n° E-2016-103 du 11 mars 2016, le projet ci-dessus visé est soumis à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique dans les formes déterminées par le Code de l'Environnement.

Ce projet se caractérise par :

- La création d'une 12^{ème} voie à quai en Gare de Lyon Part-Dieu permettant, par effet de décongestion, une amélioration de la circulation ferroviaire autour de Lyon,
- La banalisation des voies K et L permettant leur utilisation dans les deux sens pour améliorer les circulations perturbées,
- Des adaptations du plan de voies permettant des départs et arrivées simultanés sur certaines voies de la Gare Part-Dieu.

Les pièces du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact accompagnée de l'avis de l'autorité environnementale, et les registres d'enquête, seront déposés en Mairie de Lyon 3^{ème} arrondissement (siège de l'enquête) et en Mairie centrale de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain - 198, avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon) pendant 33 jours consécutifs du **lundi 11 avril 2016 au vendredi 13 mai 2016 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public des dites Mairies, consigner éventuellement ses observations sur les registres. Les observations peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur pendant toute la durée de l'enquête, à la Mairie de Lyon 3^{ème} arrondissement (adresse postale : 215, rue Duguesclin - 69423 Lyon cedex 03).

L'avis de l'autorité environnementale portant sur le dossier comprenant l'étude d'impact est consultable sur les sites internet des services de l'Etat suivants : www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr et www.rhone.gouv.fr.

L'étude d'impact et l'addendum en réponse à l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet de la Préfecture du Rhône : www.rhone.gouv.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Préfet du Rhône (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées, 2^{ème} Bureau Urbanisme et Affaires Domaniales) dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- En Mairie de Lyon 3^{ème} arrondissement (18, rue François Garcin, 69003 Lyon) :

Le mardi 12 avril 2016 de 9 h 30 à 12 h 30

Le samedi 30 avril 2016 de 9 h 00 à 12 h 00

Le vendredi 13 mai 2016 de 13 h 45 à 16 h 45

- En Mairie Centrale de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain, 198, avenue Jean-Jaurès - 69007 Lyon) :

Le lundi 18 avril 2016 de 13 h 45 à 16 h 45

Le mercredi 4 mai 2016 de 13 h 45 à 16 h 45

Monsieur François DIMIER - Retraité - Directeur d'agence d'urbanisme, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Gérard GIRIN - Retraité - Ingénieur environnement - Maire honoraire de Sarcey, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant, en

cas d'indisponibilité du Commissaire Enquêteur titulaire, par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Sébastien REYTER, Directeur des études et de la maîtrise d'ouvrage au sein de la mission Nœud Ferroviaire Lyonnais, sebastien.reyter@reseau.sncf.fr - SNCF Réseau - Direction Territoriale Rhône-Alpes Auvergne - Le Dauphiné Part-Dieu - 78, rue de la Villette - 69425 Lyon Cedex 03.

Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur remettra au Préfet un rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur en Mairie de Lyon 3^{ème} arrondissement et en Mairie Centrale de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain, 198, avenue Jean-Jaurès - 69007 Lyon), ainsi qu'à la Préfecture du Rhône (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées, 2^{ème} Bureau Urbanisme et Affaires Domaniales), pendant le délai d'un an à l'issue de l'enquête. Ces éléments feront l'objet d'une mise à disposition du public sur le site internet www.rhone.gouv.fr.

Au terme de l'enquête, le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision déclarant d'utilité publique le projet.

Le Préfet, pour le Préfet
La Directrice des Libertés Publiques et des Affaires Décentralisées
Sarah GUILLON

727420300

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés



M^{re} Xavier LEVRAULT
Notaire associé
51, rue Bugeaud - 69006 Lyon

Aux termes d'un acte reçu par M^{re} Xavier LEVRAULT, le 6 avril 2016, il a été constitué

une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination :

LA SERINE

Siège social : 11, rue Antoine Vacher - 69330 Meyzieu.

Objet :

- Le commerce de détail et de gros pour la vente de boissons, alcools, produits alimentaires, épicerie fine et autres.
- Le commerce de matériel œnologique, le conseil et cours aux particuliers concernant l'œnologie.

Durée : 99 années.

Capital : 10.000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout Associé peut participer aux assemblées sur justification de la propriété de ses actions inscrites en compte depuis au moins cinq jours.

Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Clauses restreignant la transmission des actions : Agrément des tiers par le Président.

Président : M. Jean Luc BOICHON domicilié 102, rue des Tisseurs - 42110 Pouilly-les-Feurs.

Immatriculation : au RCS de Lyon.

Pour avis, le Représentant Légal

731485300

Augmentations de capital

F.D.E.

Société à Responsabilité Limitée sous forme Unipersonnelle

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

au capital de 85 000 euros

Siège social : 18, avenue Félix Faure - 69007 Lyon

482 226 404 RCS Lyon

D'un procès verbal de décisions extraordinaires de l'Associé Unique du 29/02/2016, le capital social a été augmenté d'une somme de deux cent trente cinq mille (235 000) euros et porté à 300 000 euros. Les articles 8 et 9 des statuts sont modifiés en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon

Pour avis, le Représentant Légal

731644500



Cabinet d'Avocats MAGS AVOCATS
76, rue Ney - 69006 Lyon

NOVADISCOVERY

Société par Actions Simplifiée au capital de 92 611 euros

Siège social : Bioparc Laënnec - 60, avenue Rockefeller

69008 Lyon

521 885 368 RCS Lyon

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 21/12/2015, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 893 euros et porté à 93 504 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le Président

731823900

Dissolutions

SCP DES MEDECINS
FAYSSE-MAISONNEUVE

Société Civile Professionnelle de Médecins
au capital de 304,90 euros

Siège social : 41, allée des Cyprés - 69760 Limonest
RCS de Lyon 339 329 187

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 31/07/2015 a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du même jour, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Ont été nommés Liquidateurs : Mme Martine MAISONNEUVE, demeurant 10, rue des Tourelles - 69005 Lyon et Mme Mikaeli FAYSSE, demeurant 2 bis, place Charles de Gaulle - 38200 Vienne, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci

Le siège de la liquidation est fixé : 201, route de Genas - 69100 Villeurbanne

Pour avis

731827100

Changements de dirigeants



SCI MARCEL ET PAULETTE

Société Civile Immobilière

au capital de 9 000 euros

Siège Social : 43, rue Descartes

69100 Villeurbanne

804 362 341 RCS Lyon

Suivant acte sous seing privé du 31/07/2015, Madame Marielle DUBOIS a démissionné de ses fonctions de cogérante, avec effet du même jour.

731469700

Modifications statutaires

QUICK COUPE

85, rue de Thizy - 69400 Villefranche-sur-Saône
SIREN 790 321 640

L'AGE réunie le 01/02/2016 a décidé :

- Changement de la dénomination sociale de la société : QUICK ALL en lieu et place de QUICK COUPE

- La nomination de : M. BOUKEZZOULA EL Hachemi demeurant au 3, rue Chaponnay - 69003 Lyon, nouveau Gérant de la société pour une durée illimitée en remplacement de M. AZZOUZ Mohamed démissionnaire à partir du 01/02/2016

RCS : Villefranche-sur-Saône

731534100

Nomination commissaires aux comptes

Suivant PV en date du 31.03.2016 de la société NORPEC, SA au capital de 2.282.000 euros dont le siège social est à Grigny 69520 - 95, avenue Marcellin Berthelot, immatriculée 325 527 554 RCS Lyon, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement du cabinet AUDIT CERTIFICATION REVISION, Commissaire aux Comptes titulaire non renouvelé, la société AXENS AUDIT, 17A, rue de la Presse (42000) Saint-Etienne, représentée par Monsieur Christophe PERRIER et en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Monsieur Didier FONSALE, Commissaire aux Comptes suppléant non renouvelé, Monsieur Benoit PERIN, domicilié 17A, rue de la Presse 42000 Saint-Etienne. Mention faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon.

Pour avis

731322700



OISHI SUSHI

Société par Actions Simplifiée

au capital de 3 000 euros

144, rue du Dr Edmond Locard

69005 Lyon

751 215 641 RCS Lyon

Suivant Assemblée Générale en date du 30/03/2016, les Associés ont notamment décidé :

- de nommer en qualité de Directeur Général, Mme Chhorvy LY, demeurant à 69005 Lyon - 183, rue Joliot Curie pour une durée indéterminée, à compter du 30/03/2016

- de nommer à compter de cette même date, pour ses exercices sociaux :

- En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire : Cabinet "BF Audit Partenaires", sis 23 C, avenue de Poumeyrol - 69300 Caluire-et-Cuire

- En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant : M. Grégory ROJKOFF sis 23 C, avenue de Poumeyrol - 69300 Caluire-et-Cuire

Les formalités seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon

731422400



Note

4 avril 2016



**Gare de Lyon Part-Dieu
Création d'une voie L
Enquête préalable à la DUP**

Lieux et dates d'affichage réglementaire :

L'avis réglementaire au public d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été affiché le 25 mars 2016, soit 15 jours avant l'ouverture de l'enquête, aux emplacements suivants :

- En gare de Lyon Part-Dieu :
 - 2 affiches à proximité de l'entrée Est (Villette) au niveau de l'accès au quai de la voie K
 - 2 affiches à proximité de l'entrée Ouest (Béraudier) au niveau de l'accès au quai C/D
- Sur les lieux de l'opération, visibles depuis la voie publique :
 - 2 affiches au niveau de l'ouvrage rue de Bonnel
 - 2 affiches au niveau de l'ouvrage avenue Pompidou
 - 2 affiches au niveau de l'ouvrage rue Paul Bert
 - 2 affiches au niveau de l'ouvrage avenue Félix Faure

L'ensemble de ces affichages a été constaté par huissier de justice le 25 mars 2016.

Ils ont été réalisés sur un support jaune format A2, conformément à l'arrêté ministériel du 24 avril 2012.

Dépliants d'information sur l'enquête publique voie L :

Les dépliants d'information sur l'opération sont en cours d'édition par SNCF Réseau. Ils seront disponibles avant l'ouverture de l'enquête le 11 avril et pendant toute la durée de l'enquête..

Ils seront déposés à disposition du public :

- A l'accueil de la gare de Lyon Part-Dieu
- A l'accueil des mairies du 3^{ème} arrondissement de Lyon et de la direction de l'aménagement de Lyon

Un publipostage de ce dépliant sera effectué pour les riverains de l'opération, dans un périmètre défini par ces limites :

- Cours Lafayette au Nord
- Avenue Félix Faure au Sud
- Boulevard Vivier-Merle à l'Ouest
- Rue Maurice Flandin à l'Est

RHÔNE - LOIRE TRANSPORT

Le train, alternative crédible à l'A45 ?

« Difficile de faire plus », selon la SNCF

Augmenter le nombre de trains entre Lyon et Saint-Etienne ? Oui. Augmenter la capacité des convois ? Oui. Mais à la marge. Entretien avec Gilles Cheval, directeur territorial SNCF Réseau.

Multiplier le nombre de trains entre Saint-Etienne et Lyon est-il techniquement possible ?

« Nous avons déjà soixante allers-retours par jour en TER, plus quatre TGV. Il est difficile de faire plus. »

La solution passe-t-elle par un ajout de rames ?

« Oui, on peut augmenter la longueur des trains mais pas de manière exponentielle. On peut arriver à accroître la capacité de 30 % des trains avec trois ou quatre wagons supplémentaires. »

Cela pose-t-il des problèmes sur les longueurs de quais des gares intermédiaires ?

« Sur les quatre arrêts intermédiaires entre Saint-Etienne et Lyon, les quais sont suffisamment longs pour accueillir jusqu'à six à neuf rames. On pourrait passer à douze, mais là, il faudrait donc allonger les quais. »

Les nouvelles rames Région 2N, qui offrent 386 places assises, sont peut-être la réponse...

« Avec ces nouvelles rames, on augmente de 25 % la capacité. Mais cet investissement relève du conseil régional. Pour l'heure, quinze rames de ce type sur les quarante commandées (pour 400 M€) par la région Rhône-Alpes ont été livrées en 2015. Vingt-deux rames entreront en service courant 2016 et les trois dernières en 2017. L'axe Firminy-

Saint-Etienne-Lyon-Ambérieu bénéficie déjà, en partie, de ces rames. »

Combien de « bolides » (trains directs) circulent sur le trajet et peut-on augmenter leur nombre ?

« Ils ont été mis en place en 2012 et utilisent les sillons réservés au TGV lorsque ceux-ci ne circulent pas. Les quatre TGV aller-retour sont directs même si leur fonction n'est pas forcément de relier les deux villes. On y a ajouté trois bolides aller-retour, mais on ne peut pas faire plus à ce stade, car apparaît ici le problème des nœuds ferro-

le projet de la voie L ?

« Cette nouvelle voie est portée par tout le monde et s'inscrit dans un vaste programme d'agrandissement de la gare. Ce projet est pour l'horizon 2022 et permettra d'une part d'améliorer la ponctualité des trains, et d'autre part de pouvoir en rajouter quelques-uns. Cela donnera un peu de mou mais ne règlera pas les problèmes des flux. De lourds investissements sont à prévoir sur le long terme pour mettre en place un traitement de choc pour régler la problématique de cette gare. La Part-Dieu, c'est un grand hub avec huit relations internationales et vingt nationales, sans parler de son rayonnement régional avec les flux de Grenoble, Saint-Etienne et Clermont-Ferrand. »

Perrache pourrait-elle être une solution de repli pour éviter Part-Dieu ?

« Sur les 60 allers-retours entre Saint-Etienne et Lyon, 28 concernent Perrache. On peut en effet penser que ce nombre puisse augmenter, mais là aussi ce serait à la marge. Car il reste le problème des correspondances en gare de Part-Dieu, mais aussi le positionnement de Perrache. Même si le quartier d'affaires se développe autour de Perrache, le centre économique de Lyon c'est encore la Part-Dieu, où les flux vont. »

En 2012, l'équipe stéphanoise de Lasaire avait imaginé un axe bi modal (train et voitures) sur le futur tracé A45.



« Il faudra un traitement de choc pour régler la problématique de la Part-Dieu »

Gilles Cheval, directeur territorial SNCF Réseau Auvergne Rhône-Alpes

Photo Claude ESSERTEL



Est-ce imaginable ?

« Je ne connais pas très exactement cette proposition, ni même très bien le tracé du projet autoroutier. En tout cas, je suis pour le développement de l'axe ferroviaire à côté d'une autoroute, lorsque le relief le permet. Sur le plat pas de problème, mais le fer ne supporte pas les pentes (pas plus de 10 à 15/1000°). Et si le tracé épouse les coteaux du Jarez, je pense que ça complique les choses. S'ajoutent également à cela les contraintes des courbes sur les tracés. »

Propos recueillis par Jacques Perbey

Pourquoi le contournement par l'Est n'est « pas une réponse »

Le Contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) par l'Est figure dans les tuyaux depuis longtemps. Les tronçons Nord et Sud ont été actés et l'État le juge toujours prioritaire. Sa réalisation pourrait-elle enfin permettre de désengorger la gare de la Part-Dieu ? Gilles Cheval reste circonspect sur la question. « Le CFAL ne répond pas complètement au problème des flux entre Saint-Etienne et Lyon », estime-t-il. Ce qui en soit est une réalité, mais ce contournement ne permettrait-il pas de soulager le trop-plein de trains arrivant en gare de la Part-Dieu ? « Ce projet nord sud dédié au fret permet d'enlever effectivement les trains de marchandise. Mais aujourd'hui, il en arrive un seul par heure et par soir. Ce qui ne perturbe pas forcément le trafic. »

60

C'est le nombre de trains aller-retour entre Saint-Etienne et Lyon. En pointe, quatre trains AR circulent par heure.

SNCF Réseau – Voie L
Pose de panneaux réglementaires
du 25 mars 2016





6 LUNDI 25 AVRIL 2016

Loisirs

WWW.LYONPLUS.

ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION
D'UTILITÉ PUBLIQUECRÉATION D'UNE 12^{ÈME} VOIE
EN GARE DE LYON PART-DIEU

OBJECTIFS

OPTIMISER L'EXPLOITATION DE LA GARE
AMÉLIORER LA RÉGULARITÉ DES TRAINS

etcompagnie - 04/2016

VENEZ RENCONTRER LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- Mairie de Lyon 3^{ème} (18, rue François Garcin - Lyon 3^{ème})
 - samedi 30 avril 2016 de 9h à 12h
 - vendredi 13 mai 2016 de 13h45 à 16h45
- Mairie Centrale de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain - 198, av. Jean-Jaurès - Lyon 7^{ème})
 - mercredi 4 mai 2016 de 13h45 à 16h45

Plus d'infos sur www.sncf-reseau.fr
rubrique "actualités / locale / rhône-alpes auvergne"

AQUARIUM DE LYON

SEPT BÉBÉS REQUINS
DANS LE GRAND BAIN

Un vaste bassin a été bâti pour accueillir au mieux les nouveaux arrivants.

De nouveaux pensionnaires ont envahi l'Aquarium de Lyon. Sept bébés requins, auparavant mis en quarantaine pour leur adaptation, sont désormais visibles par les visiteurs.

Ces requins dormeurs, dits « tau-reau » ou « port Jackson » (nom d'un port d'Australie), vivent dans les eaux tempérées d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Les bébés requins sont maintenant logés dans un vaste bassin décoré qui a coûté

70 000 euros. « En choisissant un requin "port Jackson", le but est de casser le mythe du requin méchant. Avec sa tête de cochon, ses yeux chat, il est beaucoup plus doux. Ses épines dorsales ne lui servent qu'à se défendre », explique Yvan Bourcier, directeur de l'Aquarium. Le but est de faciliter l'intégration est qu'ils se reprennent.

Aquarium de Lyon, 7, rue Stéphane de Chant, La Mulotière
Tél. : 04 72 66 65 66.

VÉNISSIEUX - VILLAGE

OSMOSE | Appartements neufs
du studio au 4 pièces

GROUPE RABOT DUTILLE

LE VILLAGE
LA MEILLEURE ADRESSE
DE VÉNISSIEUX

POUR INVESTIR

GRAND LANCEMENT 29 ET 30 AVRIL



Studio plein Sud

NUCLÉAIRE Selon un sondage pour « 20 Minutes », 70 % des Français craignent une catastrophe

Le spectre de Tchernobyl

Audrey Chauvet

Les Français ont peur de l'atome. D'après un sondage exclusif YouGov pour 20 Minutes*, sept personnes sur dix estiment « possible » qu'un accident nucléaire similaire à celui de Tchernobyl se produise en France. Parmi les menaces, le terrorisme apparaît comme la principale inquiétude. Interrogés sur la possibilité qu'une catastrophe nucléaire, telle que celle survenue le 26 avril 1986, arrive en France, 70 % des sondés ont ainsi estimé « tout à fait possible » (30 %) et « plutôt possible » (40 %) qu'un des 58 réacteurs français subisse un accident majeur. Seulement 3,1 % jugent « tout à fait impossible » qu'une telle catastrophe se produise.

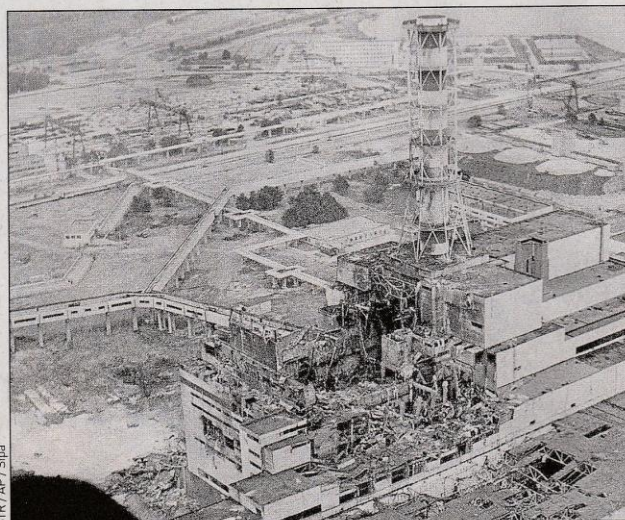
Les Français s'inquiètent particulièrement d'un acte terroriste contre une centrale nucléaire : 34,2 % des sondés estiment que c'est la principale menace

sur la sûreté nucléaire. Suivent la vétusté et le manque d'entretien des infrastructures (33 %), une catastrophe naturelle (11,2 %) et une erreur humaine (10,3 %).

Fukushima ravive l'inquiétude

Si Tchernobyl a laissé des souvenirs, c'est surtout la plus récente catastrophe japonaise de Fukushima qui a ravivé l'inquiétude des Français. Les risques nucléaires avaient fait en 2011 une percée spectaculaire dans la liste de leurs préoccupations, comme le révélait le baromètre de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). « Les Français n'ont jamais été aussi nombreux [55 % en septembre 2011] à juger élevé le risque des centrales nucléaires », notait l'IRSN. ■

* Enquête réalisée sur 1 004 personnes représentatives de la population nationale française âgée de 18 ans et plus. Sondage effectué en ligne du 12 au 13 avril 2016, selon la méthode des quotas.



L'explosion dans la centrale de Tchernobyl a eu lieu le 26 avril 1986.

«Aucune conclusion n'a été tirée»

On lui dit souvent, et c'est vrai : Natalia a l'air en forme. « C'est parce que vous ne me voyez pas quand je suis allongée à la maison », répond-elle, ses yeux bleus encore rieurs malgré le calvaire qu'elle vit depuis trente ans. Envoyée à l'âge de 34 ans sur le site de Tchernobyl en tant que liquidatrice, Natalia Manzurowa a payé le prix fort de ces quatre ans et demi au cœur de la centrale accidentée. Un arrêt cardiaque lui a fait frôler la mort et elle a dû subir une ablation de la thyroïde. « Ma relation à la vie a changé. Quand on voit beaucoup de malheur autour de soi, on se désintéresse des choses matérielles, de l'argent. Ce qui devient le plus important, c'est la santé, celle des enfants », témoigne-t-elle.

Retraîtée, elle reçoit, en plus de l'allocation vieillesse, une pension d'invalidité : 300 € par mois. Elle habite Leka-terinbourg, en Russie, où elle s'est engagée au côté de l'association Planet Nadejd, fondée par l'avocate Nadezda Kutepova, pour défendre les droits des victimes de radiations. Natalia a fait le voyage à Paris à quelques jours du 30^e anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl pour expliquer quelle fut la vie des liquidateurs, ces travailleurs qui avaient pour mission de nettoyer le site et d'enfouir les déchets radioactifs dans les mois qui ont suivi ce 26 avril 1986.

Des gens sacrifiés

Des dizaines de milliers d'ouvriers envoyés sur le site se sont relayés pour éviter de recevoir des doses de radiations trop importantes. Dans l'année qui suivit l'accident, les liquidateurs se suc-

cédèrent, par tranches de 15 jours. Mais rapidement, une deuxième vague de personnes, employées de manière pérenne, est arrivée : « Mieux valait finir d'en "brûler" une que d'en irradier plusieurs, accuse Natalia. Si quelqu'un se sentait mal, on faisait des analyses que seul le médecin-chef pouvait consulter. Les gens ne savaient pas. »

Lorsqu'elle quitte le site nucléaire, fin 1990, l'URSS s'est écroulée. Natalia tombe malade alors que sa fille est encore à l'école. Des aberrations chromosomiques sont diagnostiquées : « Le médecin m'a expliqué que si j'avais un enfant, il aurait 20 % de risques d'être malformé », confie Natalia. Elle n'en aura pas d'autre. Aujourd'hui, elle se dévoue à la sensibilisation aux risques nucléaires et s'insurge contre les gouvernements : « Quand Fukushima s'est produit, j'ai eu une impression de déjà-vu. Aucune conclusion n'a été tirée de ces catastrophes. Et en conséquence, nous ne sommes pas loin de la prochaine. » ■

A. C.



Natalia Manzurowa, liquidatrice.

ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

CRÉATION D'UNE 12^{ÈME} VOIE EN GARE DE LYON PART-DIEU



OBJECTIFS

OPTIMISER L'EXPLOITATION DE LA GARE
AMÉLIORER LA RÉGULARITÉ DES TRAINS

VENEZ RENCONTRER LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- Mairie de Lyon 3^{ème} (18, rue François Garcin - Lyon 3^{ème})
 - samedi 30 avril 2016 de 9h à 12h
 - vendredi 13 mai 2016 de 13h45 à 16h45
- Mairie Centrale de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain 198, av. Jean-Jaurès - Lyon 7^{ème})
 - mercredi 4 mai 2016 de 13h45 à 16h45



Plus d'infos sur www.sncf-reseau.fr
rubrique "actualités / locale / rhône-alpes auvergne"



EMPLOI

LA BONNE RECETTE POUR TRAVAILLER EN CUISINE

Cuisine mode d'emploi(s)

créée par Thierry Marx, est un concept innovant. Le chef étoilé a imaginé un mode d'enseignement qui permet de se former en quelques semaines aux métiers de la restauration. Utile quand on sait que ce secteur est en sous-effectifs avec de nombreux postes non pourvus. À Lyon, la première session a débuté fin avril et se terminera le 3 juin.

Christian Bourillot, Meilleur ouvrier de France, est aux manettes. « Au cours de cette formation pratique et théorique, les stagiaires seront amenés à réaliser des prestations en condition réelle, l'objectif étant pour les huit inscrits, âgés de 20 ans à 42 ans, de trouver un emploi à l'issue de la formation », explique-t-il.

Jeunes sortis du système scolaire sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée ou en reconversion professionnelle, bénéficiaires du RSA, ils s'affairaient lorsque nous les avons rencontrés à préparer une estouffade de bœuf et



L'école créée par Thierry Marx propose une nouvelle approche de la formation aux métiers de la restauration pour un retour rapide à la vie professionnelle.

des tartes meringuées au citron, questionnant sans cesse leur professeur. Angelina, 42 ans, mère au foyer, raconte qu'elle veut se réinsérer dans la vie active : « Pôle Emploi m'a proposé ce stage de huit semaines. Mon projet est d'ouvrir un restaurant en Guadeloupe, et même si j'ai l'habitude de préparer des repas pour de grandes tablées, j'ai besoin d'ap-

prendre les techniques. Je vais recevoir environ 400 euros pour ce stage. » Mohamed, 35 ans, était pâtissier en Algérie. Il est venu apprendre les techniques de cuisson, le taillage des légumes pour de devenir commis de cuisine en France.

> **Cuisine mode d'emploi(s)**, Les Jardins d'entreprise, Espace chef bâtiment B3 213, rue de Gerland (7^e).

L'agenda

FILLES ET MATHS EN ÉQUATION

Depuis 8 ans, les associations Animath et Femmes et mathématiques sensibilisent les collégiennes, lycéennes et étudiantes pour lutter contre les stéréotypes qui persistent sur les femmes et les mathématiques. Une journée d'information et de débat sur ce sujet se déroule aujourd'hui à la maison des mathématiques et de l'informatique, à destination des lycéennes de 1^{re} S. Au programme, une conférence, un atelier-débat, un « speed-dating » pour rencontrer des professionnelles et un théâtre forum pour conclure la journée.

> Aujourd'hui de 9 heures à 16 h 30 à la maison des mathématiques et de l'informatique, 1 place de l'école (Lyon 7^e).

L'INVISIBLE EN CONFÉRENCE

Conférence sur le thème Les grandes leçons de l'infiniment petit, animée par Etienne Klein, directeur du laboratoire de recherche sur les sciences de la matière du CEA et les étudiants du Labo Junior DéMesures. Inscription préalable.

> Demain à 18 h 30, à l'ENS Lyon, amphithéâtre Mérieux, 46 allée d'Italie (7^e). Entrée gratuite. Tél. 06 89 63 83 43

© Laurence Poinsonnet

LE SPÉCIALISTE DU MATÉRIEL PROFESSIONNEL
EN PÂTISSERIE ET
CHOCOLATERIE

Déco Relief
FRANCE

OUVERT AUX PARTICULIERS

www.deco-relief.fr

NOUVEAU MAGASIN LYON

70, rue Auguste-Comte - 69002 Lyon
Tél. : 04.78.82.69.21 - Fax : 04.78.84.55.27
Mardi au Samedi : 10h-13h / 14h-19h



A partir du 06 mai

LIQUIDATION TOTALE

cause retraite

-40% -50%

n° 692016 L 10

ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION
D'UTILITÉ PUBLIQUE

CRÉATION D'UNE 12^{ÈME} VOIE
EN GARE DE LYON PART-DIEU



OBJECTIFS

OPTIMISER L'EXPLOITATION DE LA GARE
AMÉLIORER LA RÉGULARITÉ DES TRAINS

VENEZ RENCONTRER LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- Mairie de Lyon 3^{ème} (18, rue François Garcin - Lyon 3^{ème})
 - samedi 30 avril 2016 de 9h à 12h
 - vendredi 13 mai 2016 de 13h45 à 16h45
- Mairie Centrale de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain - 198, av. Jean-Jaurès - Lyon 7^{ème})
 - mercredi 4 mai 2016 de 13h45 à 16h45

etcompagnie - 04/2016

PROCÈS L'ancienne star de la police judiciaire de Lyon comparaît à partir de ce lundi

L'énigme Neyret devant la justice

Florence Floux

C'est une histoire digne d'un polar que la justice s'apprête à traiter. Ce lundi, Michel Neyret, ancienne star de la police judiciaire de Lyon, est jugé pour corruption, trafic d'influence, trafic de stupéfiants et association de malfaiteurs par le tribunal de Paris. Braqueurs, dealers, terroristes... Michel Neyret en a serré des poignets, en trente ans de carrière. La nêche impeccable, les santiags aux pieds, ce fils de mineur de Meurthe-et-Moselle a été pour beaucoup de policiers, pendant très longtemps, un exemple.

Un exemple, il l'a aussi été dans sa chute. Pour la hiérarchie policière, qui a décidé de prévenir l'institution judiciaire des résultats très « gênants » des écoutes téléphoniques menées dans le cadre d'une affaire de trafic de stupéfiants, la question des antécédents de l'acteur du grand flic ne s'est pas posée

très longtemps. L'affaire n'a pas été étouffée. Michel Neyret et plusieurs de ses subordonnés ont été mis en examen pour avoir franchi la ligne jaune. Celle qui sépare les flics qui bossent étroitement avec leurs informateurs de la voyoucratie. Ils sont notamment soupçonnés d'avoir prélevé une partie de la drogue saisie lors d'affaires pour rémunérer des indics.

Le flic et l'ex-indic sont soupçonnés d'avoir échangé de « bons procédés ».

C'est par Gilles Bénichou, un ancien informateur radié des fichiers en 2009 parce qu'il était considéré comme peu fiable, que les ennuis vont arriver pour celui qui était « un flic extraordinaire », témoigne l'ancien numéro deux de la PJ de Grenoble, Gilles Guillotin, égale-



Michel Neyret est jugé, entre autres, pour corruption et trafic de stupéfiants

ment jugé ce lundi: Les deux hommes auraient échangé de « bons procédés »: Michel Neyret aurait fourni des fiches de police, intercéder dans certaines affaires en faveur de connaissances de Gilles Bénichou dont son cousin, Stéphane Alzraa, en échange de cadeaux en nature. Une relation flic-indic? A en croire plusieurs témoins, c'était plus que ça. « Je l'ai vu de mes propres

yeux sur le tournage du film *Les Lyonnais*, raconte Richard Schittly, journaliste au *Progrès* et auteur de *Commis saire Neyret* (éd. Tallandier). Il parle de Bénichou comme d'un frère. Il y a un vrai lien affectif entre eux. » Neyret aurait-il tout risqué simplement pour rendre service à un indic devenu comme son frère? La justice a jusqu'au 24 mai pour percer le mystère. ■

ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

CRÉATION D'UNE 12^{ÈME} VOIE EN GARE DE LYON PART-DIEU



OBJECTIFS

OPTIMISER L'EXPLOITATION DE LA GARE
AMÉLIORER LA RÉGULARITÉ DES TRAINS

VEZ RENCONTRER LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- Mairie de Lyon 3^{ème} (18, rue François Garcin - Lyon 3^{ème})
 - samedi 30 avril 2016 de 9h à 12h
 - vendredi 13 mai 2016 de 13h45 à 16h45
- Mairie Centrale de Lyon (Direction de l'Aménagement Urbain 198, av. Jean-Jaurès - Lyon 7^{ème})
 - mercredi 4 mai 2016 de 13h45 à 16h45



Plus d'infos sur www.sncf-reseau.fr
rubrique "actualités / locale / rhône-alpes auvergne"



POLITIQUE

A la reconquête des profs

Une grand-messe pour rassembler un maximum de fidèles. Le gouvernement organise ce lundi et mardi les Journées de la refondation de l'école de la République au palais Brongniart à Paris. But de l'opération: « faire un point d'étape sur tout ce qui a été fait depuis 2012 en matière d'Education et tout ce qui reste à accomplir. Et redonner de la cohérence à l'action du gouvernement dans ce domaine », explique à *20 Minutes* l'entourage de la ministre de l'Education, Najat Vallaud-Belkacem.

Rassemblement à 14 h

Une tentative de reconquête d'autant plus justifiée que « les enseignants, majoritairement à gauche, font partie des déçus du gouvernement », constate Laurent Frajerman, chercheur en histoire sociale. Pour reconquérir les sceptiques, le gouvernement a prévu le grand jeu, avec le discours de François Hollande ce lundi en fin d'après-midi et celui de Manuel Valls mardi soir. Ce dernier annoncera d'ailleurs de quelle manière et à quelle échéance les professeurs des écoles seront augmentés. Reste à savoir si le

gouvernement profitera de l'occasion pour donner d'autres gages aux enseignants. En attendant, le Snes a déjà prévenu qu'il donnerait de la voix ce lundi lors d'un rassemblement à 14 h devant le palais Brongniart, en déclarant qu'il ne se leurrerait « pas un instant sur l'issue de ces journées ». La tentative de reconquête est loin d'être gagnée. ■ **Delphine Bancaud**



François Hollande donnera un discours ce lundi après-midi.

